Page: 1/4

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.03.2009 Révision: 16.02.2017

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation:
- · Nom du produit: Superpaste Accelerator
- · Emploi de la substance / de la préparation: Préparation
- · Producteur/fournisseur:

HARRY J. BOSWORTH COMPANY

7227 North Hamlin Avenue Skokie, Illinois 60076-3999 Information Phone: 847.679.3400 Emergency Phone: 800.535.5053

· Service chargé des renseignements: Laboratoire

· Renseignements en cas d'urgence: INRS Tél: (33) (0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xi Irritant

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.
- · Composants dangereux:

CAS: 97-53-0 eugenol EINECS: 202-589-1

X Xi; R 36-43 < 1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Après inhalation excessive:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.03.2009 Révision: 16.02.2017

Nom du produit: Superpaste Accelerator

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Pas nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

 $\cdot \ Indications \ complémentaires \ pour \ l'agencement \ des \ installations \ techniques:$

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Page: 3/4

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.03.2009 Révision: 16.02.2017

Nom du produit: Superpaste Accelerator

(suite de la page 2)

· Indications générales		
Couleur:	Selon désignation produit	
Odeur:	Caractéristique	
· Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	Non déterminé.	
· Point d'inflammation (éclair	·): 66°C	
· Température d'inflammation	n: 340°C	
\cdot $Auto$ -inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	

10 Stabilité et réactivité

· Densité:

l'eau:

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Non déterminée.

Pas ou peu miscible

- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· Solubilité dans/miscibilité avec

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· Indications générales: En général non polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 12.03.2009 Révision: 16.02.2017

Nom du produit: Superpaste Accelerator

(suite de la page 3)

14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier):
- · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- · Classe IMDG:
- · Polluant marin: Non
- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- · Classe ICAO/IATA:

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30eme ATP); 2006/8/CE

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: eugenol
- · Phrases R:
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- · Phrases S:
- 23 Ne pas respirer les vapeurs
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Rappel des phrases R portées au paragraphe 3:
- 36 Irritant pour les yeux.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

F